

Morlanwelz, le 24 avril 2017

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 24 avril 2017.-

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter en urgence le point complémentaire ci-après, à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du lundi 24 avril 2017.

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE :

Direction Générale

10.1). DG - Conseiller en Prévention - Création d'un Service interne commun entre la Commune de MORLANWELZ et le C.P.A.S. de MORLANWELZ pour la Prévention et la Protection au Travail - Examen - Décision.

Conseiller en Prévention - Création d'un Service interne commun entre la Commune de MORLANWELZ et le C.P.A.S. de MORLANWELZ.

La Commune de MORLANWELZ dispose d'un Conseiller en Prévention en formation et dans l'intervalle elle fait appel à un Conseiller en Prévention externe auprès d'SPMT-ARISTA, Service externe pour la Prévention et la Protection au Travail A.S.B.L. ayant son siège social Rue Royale, 196 à 1000 BRUXELLES.

Pour répondre aux prescriptions de la Loi du 04 août 1996 la Commune de MORLANWELZ doit se doter d'un Service interne de Prévention et de Protection au Travail.

L'idéal étant de se doter d'un Service interne commun de Prévention et de Protection au Travail avec le C.P.A.S. de MORLANWELZ dans un souci d'une meilleure rationalisation de traitement des dossiers, souvent commun entre les deux Entités (Com./C.P.A.S.) (évite les contradictions entre les 2 Entités, etc.).

Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ a approuvé la création d'un Service interne commun pour la Prévention et la Protection au Travail.

La Commune de MORLANWELZ est compétente pour introduire la " demande " en propre, et en tant qu'Autorité de Tutelle du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ, car mandatée par le ce dernier, pour introduire la « Demande de création d'un Service interne commun pour la Prévention et la Protection au Travail ».

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J-L. LAMBRECHTS

C. MOUREAU

Agent traitant : Stéphanie HALIPRE – 064/43.17.90.

Chef de bureau administratif : Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur général – Tél. 064/43.17.38.